

# CIKELA

**Bulletin mensuel d'information de l'APCAM, N°132, Octobre 2017**



**Assemblée  
Permanente des  
Chambres d'  
Agriculture du  
Mali**

## SOMMAIRE

- Participation de la Profession Agricole à l'atelier national de validation de la Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord (SSD/RN).

### Participation de la Profession Agricole à l'atelier national de validation de la stratégie spécifique de développement des régions du nord

Du 17 au 19 juillet 2017 la Profession Agricole du Mali a participé à l'atelier national de validation de la stratégie spécifique de développement des régions du nord tenu à l'Hôtel Salam de Bamako.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, signé le 15 mai et parachevé le 20 juin 2015 à Bamako, le Gouvernement du Mali, avec la participation des experts des mouvements signataires, a élaboré le projet de Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord du Mali (SSD/RN) en vue de soutenir le développement socio-économique et culturel de ces régions.

En effet, les termes de l'Accord prévoient la création d'une Zone de Développement des régions du Nord, dotée d'un Conseil consultatif interrégional constitué des

représentants des Assemblées Régionales concernées et chargé exclusivement de la coordination des efforts, de la mutualisation des moyens en vue d'accélérer le développement socio-économique local et d'autres questions connexes. La Zone est dotée d'une Stratégie de Développement élaborée conjointement par les Parties avec l'appui des partenaires internationaux et financée notamment par un Fonds pour le développement durable.

La Stratégie est destinée « à hisser les régions du nord au même niveau que le reste du pays en termes d'indicateurs de développement et ce, dans un délai n'excédant pas une période de 10 à 15 ans ». Le suivi de sa mise en œuvre sera assuré par le Conseil Consultatif de la Zone de Développement avec le soutien des Institutions et autorités compétentes.

Au préalable, une Mission d'Identification et d'Evaluation Conjointe au Nord du Mali (MIEC/Nord-Mali) constituée notamment par les grandes institutions financières (la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et la Banque Islamique de Développement), a étudié les besoins sur le court, le moyen et le long termes, en prenant pour base de travail l'Annexe 3 de l'Accord, qui liste des actions et des investissements à réaliser. La mission s'appuie sur les attentes immédiates de la population comme sur les perspectives économiques d'un développement réaliste et durable.

La Conférence internationale sur la relance économique et le développement du Mali tenue le 22 Octobre 2015 à Paris sous

l'égide de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) a enregistré des contributions internationales à la réalisation de la Stratégie Spécifique de Développement, dont le Fonds de Développement Durable est l'instrument commun de financement.

La mise en œuvre de la Stratégie s'inscrit dans le cadre du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2016-2018) qui vise à promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre «les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 ».

Le CREDD constitue le cadre unique de référence de l'ensemble des politiques et stratégies de développement et le document privilégié de négociation avec les partenaires techniques et financiers. Il est opérationnalisé à travers la prise en compte de leurs orientations en matière d'investissement dans le Programme Triennal d'Investissement (PTI).

Il convient de rappeler que la mise en œuvre de l'Accord a connu des avancées notables parmi lesquelles on peut citer :

i) L'opérationnalisation des nouvelles Régions de Taoudénit et Ménaka à travers la Nomination et l'installation des Gouverneurs, la signature de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) pour la réhabilitation et la construction/équipement d'infrastructures de l'administration générale de ces régions ;

ii) La mise en place des autorités intérimaires dans les régions de Kidal (28 février 2017), Ménaka (02 mars 2017), Gao (02 mars 2017), Tombouctou (02 avril 2017) et Taoudénit (20 avril 2017) ;

iii) Le démarrage du processus de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR) par l'opérationnalisation des Mécanismes Opérationnels de Coordination (MOC) ;

iv) L'organisation d'une Conférence d'entente nationale tenue du 27 mars au 02 avril 2017 ;

v) La relecture des principaux textes sur la Décentralisation, l'Administration du territoire et les Elections ;

vi) L'organisation de la Table ronde sur les infrastructures prévues dans l'Accord, les 24 et 25 mars 2016.

Afin d'accélérer le processus de finalisation et de validation de la Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord, un Comité Technique « Task Force » a été mis en place sous l'égide du Ministre de l'Economie et des Finances. Dans ce cadre, un atelier technique pour l'actualisation et la finalisation de la Stratégie s'est tenu les 19 et 20 juin 2017, à la suite duquel, le Comité technique a préparé un projet de document actualisé de la stratégie.

Les travaux de l'Atelier se sont déroulés en séances plénières et en travaux en commissions. Les travaux en commissions se sont déroulés autour de trois (3) Axes stratégiques d'intervention de la SSD-RN. Les participants ont été repartis en trois (3) Groupes en fonction de leur domaine de compétence.

Les trois (3) groupes de travail sont les suivants :

Groupe 1 : « Amélioration de la gouvernance globale » ;

Groupe 2 : « Développement social et accès aux services sociaux de base » ;

Groupe 3 : « Développement économique et infrastructures ».

Les groupes avaient pour mandat de:

(i) analyser au regard des priorités régionales et locales, la cohérence de la SSD/RN avec les politiques et stratégies régionales et sectorielles ;

(ii) formuler des propositions d'inputs pouvant contribuer à améliorer la SSD/RN et son plan d'actions, tenant compte des priorités spécifiques des différentes Régions du nord ;

(iii) faire des propositions d'opérationnalisation du dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SSD/RN, en vue d'assurer sa bonne mise en œuvre.

En somme dans cette Stratégie, il s'agit de mettre les régions du nord du Mali au cœur de la consolidation de l'unité nationale et de l'émergence du pays, pour le bonheur des générations futures de Maliens.

L'Objectif Général retenu pour la Stratégie est emprunté à l'article 35 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation à savoir : « hisser les régions du nord du Mali au même niveau que le reste du pays en termes d'indicateurs de développement, et ce dans un délai n'excédant pas une période de 10 à 15 ans ».

Il consiste à finaliser et à valider le projet de la Stratégie de Développement des Régions du Nord du Mali de manière participative et inclusive permettant son appropriation par tous les acteurs de développement concernés par sa mise en œuvre.

Cet objectif vise essentiellement à élever les indicateurs de développement des cinq (5) régions du nord au niveau moyen de l'ensemble du pays, tout en privilégiant les cibles préconisées dans les nouveaux «objectifs de Développement Durable» (ODD), adoptés par la communauté internationale en septembre 2015 à New York.

Cet objectif général sera recherché à travers trois (3) objectifs spécifiques qui découlent des constats issus de l'analyse diagnostique d'une part, et des résultats provisoires de la Mission d'Identification et d'Evaluation Conjointe au Nord –Mali (MIEC Nord-Mali), d'autre part. Ces objectifs spécifiques sont formulés comme suit :

- ✓ améliorer la gouvernance globale des régions du nord du Mali ;
- ✓ promouvoir le développement social et l'accès aux services sociaux de base des régions du nord du Mali ;
- ✓ accélérer le développement économique des régions du nord du Mali à travers la réalisation d'infrastructures et l'appui aux filières porteuses.

Les résultats suivants sont attendus :

- ✓ le projet de Stratégie Spécifique de Développement des régions du Nord du Mali est partagé avec les bénéficiaires des Régions concernées ;
- ✓ les initiatives et les propositions d'inputs d'intérêt régional devant compléter le Plan d'actions de la SSD/RN et contribuant à l'amélioration de la Stratégie conformément à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali sont recensées ;
- ✓ le projet de Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord du Mali est validé.

Le coût total du Plan d'Actions tiré de l'Annexe 3 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, est estimé à 2 194,125 milliards de FCFA.

L'Axe III, le développement économique et les infrastructures, est celui nécessitant le plus d'efforts financiers : 1 854,955 milliards de FCFA, soit 84,54% du coût total.

Il est suivi respectivement du développement social et de l'accès aux services sociaux de base (175,131 milliards de FCFA, soit 7,98%) et de l'amélioration de la gouvernance globale (164,158 milliards de FCFA, soit 7,48%).

Sur ce montant de 2 194,245 milliards de FCFA, environ 243,414 milliards de FCFA, (soit 11,09%), sont acquis sur la base de projets et programmes bien identifiés, et environ 1 950,831 milliards de FCFA, (soit 88,91%), sont à rechercher et constituent donc un gap de financement du Plan d'Actions prioritaires (Annexe 3 de l'Accord).

L'article 37 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation prévoit qu'une « Conférence d'appel de fonds sera convoquée dans les deux mois suivant l'élaboration de la Stratégie spécifique de développement. La Conférence instituera un Fonds pour le Développement Durable qui servira d'outil de financement de la Stratégie Spéciale de Développement ». Les modalités de mise en place du Fonds, les critères de sélection des projets et programmes éligibles, ainsi que les mécanismes de gouvernance et de gestion requis pour une telle ingénierie financière ont été présentés.

Le Fonds de Développement Durable peut être ainsi conçu comme le lieu de rencontre des programmes et projets structurants, des capitaux pour les financer, des savoir-faire pour les réaliser, des acteurs pour les porter et des entrepreneurs pour les développer en partenariats.

Les problématiques de gestion et de suivi des projets restent des déterminants du succès de la mise œuvre du Fonds, notamment par la qualité de sa gouvernance économique.

Le pilotage et la mise en œuvre, ainsi que le suivi-évaluation de la Stratégie Spécifique de Développement des régions du nord du Mali, se feront à plusieurs niveaux et impliqueront plusieurs cadres de

concertations et plusieurs acteurs. Ainsi, l'Accord pour la Paix et la Réconciliation prévoit en son article 35 que : « le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie sera assuré par le Conseil Consultatif de la Zone de Développement, avec le soutien des institutions et autorités compétentes ».

En outre, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre globale de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, plusieurs mécanismes et cadres de concertation ont été créés ou sont prévus, à savoir : (i) le Bureau du Haut Représentant du Président de la République (BHPR) ; le Comité de Suivi de l'Accord (CSA); (iii) l'Observateur Indépendant (O.I.) institué par l'article 63 de l'Accord.

Il s'agira donc d'assurer une complémentarité et de trouver une synergie, à tout moment et en tout lieu, entre les différents intervenants dont la préoccupation commune doit être la mise en œuvre « diligente » et « intelligente » de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, à la satisfaction de toutes les parties prenantes.

CikEla est publié avec le soutien du Projet d'Accroissement de la Productivité Agricole au Mali (PAPAM)



Le bulletin CikEla est publié par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)

Square Patrice Lumumba Porte 15 - BP : 3299  
Bamako/Mali Tél : +223 20 21 87 25  
Fax : +223 20 21 87 37

Il peut être téléchargé sur le site web de l'APCAM à [www.apcam.org](http://www.apcam.org)

Pour avoir un abonnement gratuit ou faire des commentaires, veuillez vous adresser à [cikela@apcam.org](mailto:cikela@apcam.org)

NB : Les lecteurs peuvent faire circuler ou reproduire cette publication, à condition de préciser la source.